

CONCOURS GÉNÉRAL DES LYCÉES

—

SESSION 2025

—

“HISTOIRE”

RAPPORT DE JURY

Le sujet "Les étrangers en France de 1789 aux lendemains de la Première Guerre mondiale" a pu surprendre mais filé sur l'ensemble du programme soit de 1789 aux lendemains de la Première Guerre mondiale, non seulement il trouve à s'illustrer par de nombreux exemples, mais encore il renvoie à de nombreux chapitres du programme (des guerres napoléoniennes jusqu'à l'Affaire Dreyfus en passant par l'industrialisation de la France). Il ne se limite donc pas au chapitre 2 du thème 3 : « Permanences et mutations de la société française jusqu'en 1914 ».

Avant de donner quelques éléments de valorisation des copies, le jury souhaite rappeler quelques recommandations qui ont trait autant au fond qu'à la forme. Le respect des professeurs qui composent le jury impose, en effet, de se conformer à des usages établis :

- **l'écriture** doit être soignée pour faciliter la lecture ; le stylo plume à encre bleue soutenue n'est pas incompatible avec le système de reproduction des copies pour envoi aux correcteurs ; l'utilisation de l'effaceur permet alors de ne pas surcharger la copie de ratures ; les ratures doivent être tracées à l'aide d'une règle.

- un effort doit être porté à **l'orthographe** et au bon usage des majuscules : elles sont généralement prohibées, sauf pour les noms propres (la France, l'Italie, la Première Guerre mondiale) et les noms de peuples (les Français ou les Italiens, mais un citoyen français car français est alors un adjectif). Les candidats éviteront les phrases trop longues et les registres de langage trop familiers en soignant leur vocabulaire. Des candidats ont usé de jolies formules qui témoignent d'une réflexion soutenue et d'une maîtrise de la rhétorique (ainsi les étrangers ont-ils été présentés comme « une nation désunie », porteuse d'« altérité culturelle ») ; d'autres ont proposé des citations précises que le jury a vérifiées ; beaucoup ont défini et utilisé des termes attendus au regard d'un programme où s'imposent les mots « nation », « nationalités », « France », « empire colonial », « république », « nation », « cosmopolitisme ».

- une dissertation est **un exercice codifié** qui comporte une introduction, des parties, des sous-parties, des transitions et une conclusion, avec une « phrase-chapeau » en début de paragraphe pour expliquer de quoi il retourne et une « phrase-conclusion » pour amener le lecteur au point suivant. En histoire, on attend une évolution, la mobilisation de références historiographiques, une démonstration. **La dimension chronologique n'impose toutefois pas un plan type dont on ne pourrait s'évader.** Cette année le premier prix a été attribué à deux copies *ex-aequo*, aux approches divergentes, signe que le jury accepte des propositions variées, pourvu qu'elles soient réfléchies, argumentées et informées.

La dissertation se conçoit comme une démonstration étayée sur un récit, au sens que lui donnait Michelet quand il regardait la nation comme un organisme vivant et qu'il faisait de la légitimité des régimes le fil conducteur du XIX^e siècle : « une grande lumière se fit, et j'aperçus la France », écrit-il en 1831 dans son *Introduction à l'Histoire universelle*. C'est ainsi qu'il faut également **donner chair aux informations**, ne jamais oublier que l'histoire est le fait **de personnes incarnées**. Nombreuses sont les copies qui ont cédé à la tentation de traiter « de » l'étranger au lieu « des » étrangers, hommes, femmes, enfants, de toutes catégories

sociales et d'origines diverses. La richesse et la difficulté du sujet était d'arriver à rassembler toutes ces facettes sur le temps long, puisqu'il était proposé sur l'ensemble du programme de la classe de première, ce qui n'interdisait pas de se référer à des périodes antérieures (*Le Discours sur la servitude volontaire* d'Étienne de La Boétie a ainsi parfois été convoqué car il préfigure les réflexions sur la citoyenneté du XIX^e siècle). S'intéresser aux aspects sociaux, juridiques, culturels était nécessaire sans se limiter à un seul type d'étrangers. Il y avait les éminentes figures (Marie-Antoinette, le maréchal Bernadotte, Frédéric Chopin, la comtesse de Ségur, l'impératrice Eugénie, Marie Curie), les étrangers politiques décrits par Sylvie Aprile (*Le siècle des exilés. Bannis et proscrits de 1789 à la Commune*, Paris, CNRS éditions, 2010), les ouvriers immigrés largement étudiés par Gérard Noiriel dans ses travaux fondateurs (*Le Creuset français. Histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil, 1988). Le sujet pose *in fine* les questions de la nationalité, des droits civiques, de l'intégration et de la naturalisation (Patrick Weil, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Gallimard, 2005).

Le jury tient à souligner que les candidats ont envisagé le sujet, en historiens, avec le recul nécessaire à l'objectivation. Il les félicite pour leur préparation sérieuse et approfondie. Si certains ont rapidement lâché leur plume, d'autres ont fourni la dizaine de pages qui paraît un minimum pour déployer une réflexion intéressante et nuancée. Les transformations de la définition d'étranger au cours du XIX^e siècle étaient à interroger, puisque dès le Second Empire, les étrangers sont principalement perçus comme des immigrés. Que signifie ce changement de définition ? Que montrent les vagues successives d'immigration ? Les candidats étaient donc invités à questionner la triple spécificité française : le maintien tardif des spécificités régionales qui fait du forain en général un étranger, la précocité de l'immigration qui transforme l'image de l'étranger et l'importance de l'immigration puisque dans les années 1920 la France est le pays au plus fort taux d'immigration au monde devant les États-Unis.

L'étranger est avant tout un Autre, comme l'a montré Laurent Dornel (« Les représentations des étrangers au XIX^e siècle », *L'Altérité en spectacle, 1789-1918*, PUR, 2015, p. 85). Dans un pays encore rural, où les langues régionales dominent, est étranger « celui qui n'est pas du même pays, du même lieu, de la même nation » (définition de Pierre Larousse dans son Dictionnaire dans la seconde moitié du XIX^e siècle). La France est morcelée en des petits pays cloisonnés auxquels les étrangers n'appartiennent pas. L'étranger est donc avant tout un migrant, avant de devenir un immigrant. En effet, avant le Second Empire, l'étranger n'est pas encore déterminé par le critère de la nationalité. Ce qui le définit c'est sa non appartenance à un espace d'interconnaissance, qu'il soit géographique ou social. L'étranger de passage, lointain, suscite souvent fascination ; l'étranger plus familier, comme ces ouvriers côtoyés journalièrement, suscite la méfiance. La nationalité n'est pas le problème et les lois de 1851, 1889 et 1927 facilitent la naturalisation et l'intégration. À l'échelle mondiale, le passeport Nansen en 1922 témoigne d'une circulation accrue.

Un certain nombre de thèmes méritaient d'être questionnés dont deux, au moins, ont permis de valoriser les copies :

1) L'origine des étrangers

Aux étrangers « historiques » que sont les personnes mobiles (soldats, ennemis, exilés, vagabonds, pauvres, Bohémiens, Tziganes et Juifs) s'ajoute une immigration de travail qui arrive en deux vagues, sous le Second Empire et dans les années 1920, ce qui correspond à des périodes d'expansion économique. La précocité du phénomène interroge. La France devient une terre d'immigration à un moment où d'autres pays européens sont des terres d'émigration. Mais il ne s'agit pas d'une migration de peuplement comme aux États-Unis ou au Canada, car la France est le pays le plus peuplé d'Europe au moment de la Révolution française. L'arrivée d'étrangers est liée à la structure du travail, au statut du paysan et au malthusianisme des campagnes. Selon Gérard Noiriel, elle répond en partie à une « logique capitaliste ». La paupérisation de la classe paysanne n'a pas eu lieu en France car le paysan français est un petit propriétaire. La Révolution française a consolidé le phénomène avec l'achat des biens nationaux. Attachés à leur terre, les paysans, qui ont le droit de vote depuis la loi de 1848 et le suffrage universel masculin, sont restés dans leurs campagnes et ont alimenté une industrie rurale importante jusque dans les années 1880 où la crise de la production a déclenché un début d'exode rural. Dans l'industrie, il y a eu recours à la main-d'œuvre féminine et étrangère. Les étrangers se sont rabattus sur les secteurs délaissés par les nationaux : mines, industrie sidérurgique et métallurgique, bâtiment, travaux agricoles.

La conception locale de l'étranger a laissé la place à une conception nationale. L'origine des migrants s'est élargie. Les étrangers arrivés des pays voisins s'installent dans les régions frontalières (Belges dans le Nord, Espagnols dans le Sud-Ouest et Italiens dans le Sud-Est). La seconde poussée a suivi la Première Guerre. Pendant le conflit déjà avait été organisée l'immigration venue des pays méditerranéens (colonies) et de Chine. Quand il fallut affronter les conséquences économiques des combats qui avaient fait environ 1 300 000 morts et 800 000 invalides ou mutilés, le recours à la main-d'œuvre étrangère s'intensifia. L'immigration politique des Russes, suite à la révolution bolchevique, et des Arméniens, après le Génocide, s'ajoute à l'immigration précédente pour répondre aux besoins de reconstruction du pays. Un cas à part : l'arrivée d'une immigration coloniale, sur toute la période, mais faible et particulière, car ces étrangers sont juridiquement français sans en avoir la citoyenneté.

On évalue le nombre d'étrangers à 100 000 au début du XIX^e siècle, 380 000 vers 1850 et plus d'un million en 1891, soit 2% de la population totale, et 1 100 000 à la veille de 1914 soit 3% de la population, à plus de 6% de la population au début des années 1930.

L'annexion du comté de Nice et de la Savoie à la France en 1860 (traité de Turin) résulte d'un accord négocié entre Napoléon III et Cavour (entrevue de Plombière en 1858) pour « récompenser » l'aide française à l'unité italienne. Les populations locales sont réticentes et le référendum au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est largement truqué. Cela entraîne par exemple le départ vers l'Italie (exode niçois) des juristes opposés à la suppression de la Cour d'appel et de nombreux aristocrates partisans de la maison de Savoie. Lors des premières élections libres en 1871, Garibaldi est élu. Le gouvernement français envoie des soldats et réprime les « Vêpres niçoises ». Le gouvernement met en place une politique de

francisation de la société à travers la langue et la culture.

2) La xénophobie

Elle existe dans cette société par essence rurale contre celui qui vient du dehors. Dans un territoire pourtant centralisé, qu'unifient les représentations politiques, ces pays sont des enclaves séparées par des usages et les relations entre elles sont souvent conflictuelles. Elle se fonde sur l'hostilité entre la ville et la campagne, les bourgeois et les ouvriers (classes laborieuses, classes dangereuses). Les motifs des migrations sont différents : nomades, gens du voyage, gitans, vagabonds, mendiants, soldats. L'exemple des Cosaques entrés à Paris en 1814 et de son avatar ultime le Prussien, ou l'Anglais, est à mentionner, mais dans le cas des Cosaques, des mouvements de ferveur populaire ont pu être repérés. L'étranger est aussi, dans une moindre mesure, l'émigré, celui qui a fui la Révolution et revient. **La xénophobie n'est ressentie que dans les périodes de crise économique et alimente le nationalisme né à la fin du XIX^e siècle.** Révélatrice d'un antisémitisme d'abord présent dans diverses sensibilités politiques, l'Affaire Dreyfus restructure le clivage gauche/droite. La gauche devient sociale et la droite nationaliste. Un exemple assez connu des conséquences de la xénophobie est la « chasse aux Italiens » en juin 1881 à Marseille (les « vêpres marseillaises » qui opposent des ouvriers français à des ouvriers italiens) ou à Aigues-Mortes en 1893 avec de nombreux morts de part et d'autre.

Avec la formation de l'Etat-nation la figure de l'étranger s'unifie comme en témoigne le code de la nationalité adopté en 1889 qui a pourtant été très généreux. La démocratisation de la société française s'accompagne du progrès de l'intégration nationale due à l'école de Jules Ferry, au service militaire et aux progrès des moyens de transport. Jusqu'en 1880 la xénophobie contre l'ouvrier étranger n'a pas d'écho dans les milieux bourgeois mais ensuite l'afflux d'étrangers dans les grandes villes, l'exacerbation du nationalisme conduisent les intellectuels à se pencher sur la question des étrangers qui devient un thème décliné en diverses peurs : danger de l'invasion, danger de celui qui est un criminel en puissance, danger économique de l'étranger qui vole son travail au Français ou se livre à l'espionnage industriel. Les mariages avec des Françaises introduisent « le virus » du cosmopolitisme. On leur reproche d'échapper au service militaire. Mais d'un autre côté, ces communautés étrangères se structurent (la communauté italienne fonde ainsi de nombreux clubs sportifs, les lieux de piété maintiennent leur identité) et s'intègrent à la République par le biais de l'école.

Ainsi, l'État est-il bientôt convaincu de la nécessité de la maîtrise des flux migratoires. Les étrangers sont recensés depuis 1851, les nomades en bande voyageant en roulettes le sont en 1895. La France est une terre d'asile, principe découlant des principes de la Révolution. La constitution de 1793 dans son article 120 affirme que « le peuple français donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté ». Le code civil article 11 leur accorde les droits civils et la liberté de métier. L'acquisition de la nationalité est facilitée par la loi du 26 juillet 1889 à un moment où l'on commence à prendre conscience de la stagnation démographique : la nationalité est donnée aux étrangers qui séjournent depuis 10 ans sans

droit de mandat électif sauf s'ils ont servi dans l'armée, ce qui ne met pas fin au régime d'expulsion des « étrangers indésirables » sans justification, décidé en 1849. L'assassinat du président de la république Sadi Carnot en juin 1894 à Lyon par l'anarchiste italien Santo Geronimo Caserio ancre dans les esprits l'image de l'Italien manieur de couteau. Avec la crise anarchiste à la fin du XIX^e siècle, on assiste à une restriction de la liberté de circulation (immatriculation des étrangers à l'arrivée en France et surveillance particulière des réfugiés politiques). Puis les étrangers engagés volontaires dans l'armée françaises en 1914-1918 ont la possibilité de demander leur naturalisation, comme le fit Joseph Kessel.

En conclusion, l'étranger « français » s'efface de plus en plus au profit de l'étranger « étranger », celui dont la nationalité n'est pas française. La France est le plus ancien pays d'immigration en Europe. Une immigration de masse est venue combler les pénuries de main-d'œuvre. Dans les années 1920, l'immigration s'élargit à des territoires extra-européens et « racialise » les identités puisqu'un nouveau critère s'ajoute à celui de la nationalité pour désigner les personnes : la couleur de peau.